



Fiche de données de sécurité

Hydrolat de Carotte Sauvage biologique (France)

1/ Identification

1.1/ Le produit

- Nom du produit : Hydrolat de Carotte Sauvage biologique
- Nom botanique : Daucus Carota L.
- Partie utilisées : sommités fleuries
- Usages : aromathérapie, soin de la peau, arôme alimentaire, substance parfumante

1.2/ La société

- Fournisseur : Le Domaine de Castillou. Producteur et vendeur
- Adresse : Le domaine de Castillou 11190 Luc-sur-Aude
- Personne à contacter : Jean-Claude PONS
- Téléphone : 06.80.40.58.60
- Mail : contact@eauxfloralesdecastillou.fr
- Site internet : www.eauxfloralesdecastillou.fr

2/ Composition et informations sur le composants

- Constituant : 100% carotte sauvage
- Nom INCI : Daucus Carota L.Distillate (CEE) / Daucus Carota L.Flower Water (CTFA)
- Numéro CAS: -
- Numéro EINECS : -
- Principes actifs : -
- Allergènes : -

3/ Identification des dangers

Cette substance ne présente pas de dangers physique .

Cette substance ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'expositions professionnelles.

Cette substance ne présente pas de danger pour l'environnement dans des conditions normales d'utilisation.

Produit concentré, bien respecté les conditions de stockage.



Fiche de données de sécurité

Hydrolat de Carotte Sauvage biologique (France)

4/ Premiers secours :

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

- Contact avec les yeux : les eaux florales ne présentent pas de dangers
- Contact avec la peau : Les eaux florales ne présentent pas de dangers
- Ingestion : rincer la bouche, boire beaucoup.
- Inhalation excessive : les eaux florales ne présentent pas de dangers

Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

5/ Mesure de lutte contre l'incendie

Substance non inflammable.

- Moyen d'extinction utilisable : CO2, mousse, poudre polyvalente, eau pulvérisée ou brouillard d'eau, dioxyde de carbone.
- Moyen d'extinction recommandé : aucun
- Moyen d'extinction déconseillé : non déterminé
- Méthode particulière de protection contre l'incendie : Eloigner toute source potentielle d'inflammation, aérer les locaux, ne pas fumer. Une montée rapide en température du liquide peut entraîner une vaporisation explosive, particulièrement si contenu dans un récipient clos. Bien refroidir les récipients.
- Danger particulier résultant de la substance : fumée noire. Ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie peut se former du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

6/ Mesure à prendre lors de dispersion accidentelle.

- Précautions individuelles : le port de lunette et d'un masque est conseillé en cas de grande dispersion.
- Précaution de sécurité : éloigner les sources potentiellement inflammable, aérer, ne pas fumer.
- Précaution pour la protection de l'environnement : éviter la contamination des égouts, des eaux de surfaces et souterraines.
- Méthode de confinement et de nettoyage : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomée dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Rincer ensuite avec de l'eau chaude et du détergeant.



Fiche de données de sécurité

Hydrolat de Carotte Sauvage biologique (France)

7/ Manipulation et stockage

- Manipulation adéquate : Se laver les mains après chaque utilisation, assurer une ventilation adéquate. Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit. suivre les bonnes pratiques de fabrication industrielles et d'hygiène.

- Stockage : stocker dans des récipients fermés, à l'abri de l'air de la chaleur et de la lumière. Le lieu de stockage doit être un endroit sec et réfrigéré (<5°) et bien ventilé. Eviter les écarts de température trop importants. Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors. Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

8/ Contrôle de l'exposition et protection individuelle.

- Protection respiratoire : Pas nécessaire dans les conditions normales d'utilisation, dans une zone bien ventilée.
- Protection des mains : ports de gants conseillés sinon bien laver les mains à l'eau et au savon après manipulation. (type de gants conseillé : Latex naturel, Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR), PVC (Polychlorure de vinyle), PVA (Alcool polyvinylique)).
- Protection des yeux : Port de lunettes conseillé
- Protection de la peau : Port de vêtements de travail régulièrement lavés conseillé. Toutes les parties du corps en contact devront être lavées à l'eau.

Les EPI devront être stockés dans un endroit propre et à l'écart de la zone de travail.

9/ Propriété physiques et chimiques.

- Couleur : Incolore
- Odeur : florale, sucrée, caractéristique de la carotte sauvage
- Etat physique : liquide
- pH : ND
- Solubilité dans l'eau : soluble
- Indice de réfraction : ND
- Point Eclair : ND



Fiche de données de sécurité

Hydrolat de Carotte Sauvage biologique (France)

10/ stabilité et réactivité

- Stabilité : Pas de modification notable de la composition dans le temps si les conditions de manipulation et de stockage sont respectées.
- Réactivité : dans des conditions normales d'emploi, pas de réaction dangereuses.
- Conditions à éviter : contact avec l'air, gel, températures excessives.
- Matières à éviter : acides forts et agents oxydants ou alcalins.

11/ Informations toxicologiques

- Effet par ingestion : pas de données disponibles
- Effet par contact avec la peau : pas d'effets irritants connus
- Effet par contact avec les yeux : peut provoquer des irritations et dommages réversibles.

12/ Informations écologiques :

Eviter les rejets dans les eaux de surfaces, les égouts et eaux souterraines.
Aucune données disponibles sur d'autres effets néfastes.

13/ Considérations relatives à l'élimination :

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur éliminations dans l'environnement.

La réutilisation des emballages vides est déconseillée. Remettre à un éliminateur agréé.

14/ Transport :

- Transport rail et route : Non applicable
- Transport maritime : Non applicable
- Transport aérien : Non applicable
- UNO n° : Non applicable



Fiche de données de sécurité

Hydrolat de Carotte Sauvage biologique (France)

15/ Informations réglementaires :

- Classification : non combustible
- Conseils de prudence : Non applicable
- évaluation de la sécurité chimique : aucune données disponibles
- Informations relatives à l'emballage : Non applicable

16/ Autres informations :

Les renseignements de la présente fiche de données de sécurité sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. L'attention de l'utilisateur se portera sur les risques encourus lorsque le produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Les informations données doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à cette substance et non pas comme une garantie des propriétés de celle-ci. Elles ont pour but d'aider l'utilisateur à répondre à ses obligations lors de l'utilisation d'un produit.